

Base de discussion et sondage

Consultation sur les formations professionnelles de contremaître forestier, de conducteur de machines forestières et de spécialiste câble-grue

Contexte

Au milieu des années 80, la discussion s'est engagée sur la nécessité d'introduire dans la branche forestière des diplômes supplémentaires de formation professionnelle supérieure, en complément de la formation de garde forestier (pas encore ES à cette époque). Depuis les années 90, la mutation constante des structures d'entreprises (fusions, élargissement des entreprises) et la mécanisation des procédés de récolte des bois ont conduit à introduire un titre professionnel de contremaître forestier et de conducteur de machines forestières. La présence sur le marché de ce personnel qualifié a offert aux entreprises une marge de manœuvre pour modifier l'attribution des compétences opérationnelles (AVOR, suivi de personnes en formation, sécurité au travail, et autres).

Depuis 10 ans, les filières de formation de contremaître forestier, de conducteur de machines forestières et de spécialistes câble-grue sont offertes sous forme de modules. Elles s'achèvent par un examen professionnel dans chaque module d'intégration. Les candidats obtiennent ainsi un brevet fédéral. Avant la modularisation, les formations de contremaître forestier et de conducteur de machines forestières furent proposées, pendant quelques années, sous forme de cours également sanctionnés par un examen professionnel.

La prise de décisions stratégiques concernant l'évolution des professions et des filières de formation incombe à l'Ortra Forêt Suisse, tandis que la CAQ Forêt est responsable de la reconnaissance des modules et des prestataires de modules, ainsi que de l'examen professionnel.

Pour ces trois diplômes professionnels, un règlement d'examen commun existe depuis 2004. Celui-ci mérite d'être remanié au plus tôt, car il est dépassé dans certaines parties. L'OFFT a recommandé à l'Ortra Forêt Suisse d'éclaircir les questions suivantes avant la révision du règlement d'examen:

1. Les trois examens professionnels sont-ils encore nécessaires?
2. Les filières doivent-elles encore s'achever par l'octroi d'un brevet fédéral (un certificat du prestataire serait une alternative)?
3. Comment les filières doivent-elles évoluer à l'avenir?

Informations générales:

Nombre de diplômes (depuis l'introduction de la modularisation):

	Total	Moyenne par an
Forestiers-bûcherons, 2001 – 2010	3007	300
Conducteurs de machines forestières, 2002 – 2011	74	7
Contremaîtres forestiers, 2002 – 2011	142	14
Spécialistes câble-grue, 2002 – 2011	14	1

Gardes forestiers ES, 2002 – 2011	224	22
-----------------------------------	-----	----

Prestataires de modules:

	Module contremaître forestier		Module conducteur de machines forestières		Module spécialiste câble-grue	
	de	fr	de	fr	de	fr
CEFOR Lyss	X	X				
CFPF, Le Mont		X		X		
ibW BZW Maienfeld	X				X	
EFAS, Soleure	X*		X			

*Modules H2 et H3

Considérations à propos des examens professionnels

Contremaître forestier

Les contremaîtres forestiers travaillent dans des exploitations publiques et des entreprises privées de diverses tailles. Ils sont généralement responsables de la planification, de l'organisation et de la réalisation des travaux. Depuis l'introduction de la formation, leur fonction a beaucoup évolué et s'est diversifiée; ils ont donc des tâches différentes selon la structure de l'exploitation. Ils remplacent aussi le chef d'exploitation et assurent le suivi des personnes en formation.

Au printemps 2010, deux ateliers ont été réalisés avec des spécialistes de la pratique. Les contremaîtres forestiers y furent bien représentés, ce qui a permis de tirer des conclusions éclairantes sur l'orientation de cette spécialisation. Le profil de compétence et les modules sont maintenant en cours de remaniement dans le cadre d'un projet de l'OFRA.

Constats et problématique:

- Dans beaucoup d'exploitations, le contremaître forestier a aujourd'hui un emploi fixe.
- La fonction de contremaître forestier peut largement varier d'une exploitation à l'autre. Pour la plupart de ces fonctions, le détenteur d'un titre professionnel dispose d'une base suffisante.
- Les exigences posées au contremaître forestier (tâches, compétences) ont généralement augmenté dans le contexte de l'évolution de la branche.

Evolutions possibles:

- Recentrer la filière sur des activités centrales ou compétences clés (moins de modules) et acquérir plus tard, par la formation continue, les compétences spécifiques de la fonction que le contremaître assume effectivement dans l'exploitation.
- Consolider la formation de chef de groupe, comme étape intermédiaire, tout en validant les modules suivis lors de la formation ultérieure de contremaître forestier.
- Par des stages pratiques en cours de formation, élargir l'éventail des compétences acquises et donc des possibilités d'activités pratiques.

Conducteur de machines forestières

Ces professionnels sont spécialistes de la conduite et de l'utilisation de machines forestières servant à la récolte des bois. Ils travaillent avec le débusqueur, le porteur ou la récolteuse, dans le cadre de divers procédés de récolte. L'utilisation et la conduite de ces machines très performantes et complexes exigent de nombreuses compétences (sécurité, organisation, rentabilité, préservation du peuplement, ménagement du sol, entretien).

Constats et problématique:

- La formation de conducteur de machines forestières comprend, d'une part, une spécialisation technique et, d'autre part, un approfondissement des compétences organisationnelles (procédés, séquences de travail).
- Les candidats disposent d'un CFC de forestier-bûcheron et ont déjà travaillé avec une telle machine avant de suivre le module.
- Les diplômés sont passés presque uniquement avec le débusqueur.
- En Suisse, la conduite de ces engins – que ce soit le débusqueur, le porteur ou la récolteuse – ne peut s'apprendre en suivant un module ou un cours. Le candidat a besoin d'une formation en cours d'emploi dans les exploitations et entreprises forestières.
- Pour les conducteurs de porteurs et de récolteuses, il n'existe aucune offre formelle de formation en Suisse. Des prestataires étrangers offrent une formation sur ces deux machines certes, mais cette occasion n'est jamais saisie.
- La mécanisation de la récolte des bois va encore augmenter à l'avenir, tout comme les exigences imposées aux conducteurs de machines forestières (préservation du peuplement, protection du sol, protection des eaux souterraines, procédés de travail, rentabilité, collaboration).

Pour les jeunes professionnels motivés et désireux de s'initier à la conduite de ces machines, le CFPF du Mont offre, en collaboration avec l'AREF (entrepreneurs forestiers romands), la possibilité d'effectuer un stage chez des entrepreneurs forestiers privés. Les expériences faites dans cette approche sont positives.

- Lors de l'engagement d'un conducteur de machines forestières, son expérience en la matière et les références de son dernier employeur sont plus importantes que le brevet fédéral.
- Certains modules sont aussi suivis par des conducteurs de machines qui n'ont pas passé l'examen professionnel (p. ex. pour l'entretien des machines forestières).

Evolutions possibles:

- Renforcer la spécialisation débusqueur en incluant des modules de base dans le programme de formation (organisation, protection du sol, protection des eaux souterraines, calculs des coûts).
- Renoncer éventuellement aux examens professionnels pour les spécialisations porteur et récolteuse.
- Maintenir les spécialisations porteur et récolteuse: Dans ce domaine d'application (peuplement praticable, terrains adéquats), les enjeux sont trop importants pour renoncer à une formation (coûts, efficacité, rentabilité, protection).
- Formuler et faire connaître les conditions préalables à la reconnaissance de l'expérience pratique des conducteurs de porteurs et de récolteuses (c.-à-d. attestation d'équivalence et de compétence acquise pour avoir suivi tous les modules exigés).

Spécialiste câble-grue

Cette spécialisation permet aux forestiers d'acquérir les compétences nécessaires pour la planification, le montage et l'utilisation d'un câble-grue ainsi que pour diriger les chantiers avec câblage.

La filière de formation de spécialiste câble-grue a été réexaminée et actualisée, il y a deux ans, par un groupe de spécialistes dirigés par le Centre de formation forestière de Maienfeld. Elle comprend 8 modules.

Constats et problématique:

- La formation de spécialiste câble-grue est une spécialisation (technique et organisationnelle) axée sur la récolte des bois en montagne.
- Les câbles-grues resteront, aussi à l'avenir, un important moyen de débardage.
- La nécessité de proposer cette formation s'est révélée évidente en Suisse alémanique.
- Le nombre de candidats restera faible, à l'avenir encore.
- La filière n'est proposée, tous les deux ans actuellement, qu'au Centre de formation forestière de Maienfeld.
- Malgré diverses démarches, aucune formation n'est proposée en français.
- A l'heure actuelle, les candidats ayant suivi les modules n'ont pas tous passé l'examen professionnel.
- Pendant l'utilisation du câble-grue, le spécialiste a aussi la responsabilité de diriger l'abattage des bois (sécurité, organisation, suivi et formation des collaborateurs).
- Les spécialistes câble-grue ont de bonnes chances sur le marché.

Evolution possible:

- Créer l'offre en Suisse romande
- Collaborer avec des prestataires étrangers
- Renforcer la spécialisation câble-grue en intégrant des modules de base dans la formation (organisation, protection du sol, protection des eaux souterraines, calculs des coûts, conduite des collaborateurs, conduite du groupe, suivi des personnes en formation).
- Remodeler l'examen professionnel: examen pendant le travail (dans une exploitation).

Quels sont les arguments pour / et contre les diplômes professionnels?

Pour

- Les trois examens professionnels sont connus et reconnus dans la branche.
- Les examens fédéraux sont reconnus et attrayants.
- Les titres reconnus et standardisés garantissent la comparabilité avec d'autres professions au niveau national et européen.
- Les diplômes au niveau fédéral sont importants pour l'image de la branche et les professions forestières (attractivité, les bons spécialistes ont de l'avenir dans la branche).
- La branche et les exploitations ont besoin de compétences reconnues en matière de conduite dans le domaine opérationnel (contremaître) et de compétences techniques et organisationnelles dans le domaine de la récolte des bois (machines forestières, câble-grue).
- Il existe toujours un potentiel encore inexploité pour la formation des entrepreneurs forestiers (compétences des PME au niveau d'un examen professionnel supérieur).

Contre

- La souplesse d'adaptation (règlement d'examen) est limitée par les dispositions de la LFPr et de l'OFFT.
- Les évaluations régulières des filières, la coordination des offres ainsi que le développement du nouveau règlement d'examen sont coûteux.
- Le nombre de candidats est faible (besoin durable / à long terme?)
- Les filières particulières à un prestataire de formation (p. ex. filière de ranger, au CEFOR de Lyss) sont aussi reconnues en Suisse et ont leur place sur le marché.
- Lors de l'engagement de spécialistes câbles-grues et de conducteurs de machines forestières, leur expérience en la matière et les références de leur dernier employeur sont plus importantes que le brevet fédéral.